

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU LOIRET

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE SUR CONIE

Nombre de conseillers : 9
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

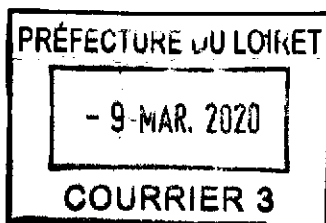
L'an deux mil vingt
le deux mars à vingt heures
le conseil municipal de la commune de VILLENEUVE
SUR CONIE dûment convoqué s'est réuni en session
Ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
THOMAIN Michel, Maire.

OBJET : AVIS COMMUNE
MEMBRE PLUi-H

Date de convocation du conseil municipal : 24/02/2020

N° 08/2020

PRESENTS : Messieurs THOMAIN Michel - GUERIN
Dominique - DUFOUR Alain - MARCILLE Frédéric -
DECOURTIS Michel — DAUBLANC Lucien -
Mesdames CISSE Sylvie - PESCHETEAU Madeleine -
GUIGNARD Céline



Monsieur DAUBLANC a été nommé secrétaire.

Monsieur Le Maire explique que le Conseil
Communautaire par délibération du 29 septembre 2016 a
prescrit la procédure d'élaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal valant programme local de
l'Habitat (PLUi-H).

Qu'une collaboration étroite avec les communes
membres a été mise en œuvre pour établir ce projet. Ces
phases de travail ont ainsi permis d'établir le projet de
PLUi-H qui a été arrêté lors du Conseil Communautaire
du 23 janvier 2020.

Le projet de PLUi-H est ainsi composé des pièces
suivantes :

- Le rapport de présentation,
- Le Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD),
- Les Orientations d'Aménagement et de
Programmation (OAP),
- Le Programme d'Actions et d'Orientations,
- Le règlement écrit,
- Les différents plans de zonage,
- Les annexes.

Ce projet est consultable en mairie.

En tant que commune membre de la Communauté de Communes Beauce Loirétaine la commune de Villeneuve-Sur-Conie est ainsi invitée à formuler un avis sur le projet de PLUi-H.

A l'échelle du territoire, le projet de PLUi-H reprend les objectifs et les ambitions que la commune avait souhaité voir figurer dans son document d'urbanisme.

Afin d'améliorer encore le PLUi-H, la commune souhaite porter à la connaissance de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, un certain nombre d'ajustements qu'il convient de prendre en compte pour l'approbation du PLUi-H.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat, sous réserve d'une prise en compte des remarques annexées à la présente délibération.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 à L.5211-6-3 et L.5214-16.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.101-1, L.101-2,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles, L.132-7 à 132-11, L.104-1 à L.104-3, L.151-1 et suivants, L.153-11 et suivants, R.123-1 et suivants, R.151-1 et suivants, R.152-1 à R.153-21.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine modifiés par arrêté préfectoral en date du 29 mars 2016,

Vu la conférence des maires, prévue aux articles L.151-3 et L.153-8 du Code de l'urbanisme, qui s'est réunie le 31 mars 2016 pour présenter la démarche de PLUi, et définir les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et l'ensemble des Communes membres,

Vu la délibération C2016-51 du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2016 prescrivant l'élaboration d'un PLUi-H, précisant les objets poursuivis et définissant les modalités de la concertation,

Vu la délibération C2019-01 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 relative au

débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;
Vu la délibération C2020-01 du Conseil Communautaire en date du 23 janvier 2020 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat.

Considérant qu'en tant que commune membre de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, la commune de Villeneuve-Sur-Conie est consultée, pour avis, sur le projet de PLUi-H,

Considérant qu'à l'échelle du territoire, le projet de PLUi-H reprend les objectifs et les ambitions que la commune avait souhaité voir figurer dans son document d'urbanisme.

Considérant qu'il semblerait opportun d'apporter certains ajustements portant principalement sur le dispositif réglementaire et les OAP.

Après délibération du Conseil Municipal

La commune de Villeneuve-Sur-Conie émet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat arrêté par le Conseil Communautaire réuni le 23 janvier 2020.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié et Notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Monsieur Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire
L'objet d'un recours pour excès de pouvoir
Devant le Tribunal Administratif dans un délai
De deux mois à compter de la présente
Publication par voie d'affichage

